



Nombre de membres composant le Conseil : 23

Présents : 12

Absents : 5

Pouvoirs : 6

L'an deux-mille-vingt-trois et le treize décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLEINS, convoqué le 08 décembre 2023 par M. Philippe GRANGE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

La séance est présidée par M. Philippe GRANGE

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

MOYEMONT-GAILDRY Catherine - VERT Hélène – GUEZOU Eric - REY Bernard – DELIGNY Yveline - VAUX Didier – POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - FABRE Lionel – DURET Nadine.

ABSENTS

Mesdames et Messieurs :

BERTO Roger

MESNARD Nathalie

MARMOL Cyrielle

BLANC Jean-Charles

IAFRATE Manon

EXCUSES

Mesdames et Messieurs :

Néant.

PROCURATIONS

Mesdames et Messieurs :

CROUZATIER Christian à GRANGE Philippe

URHAHN-BOLLIER Pascale à VAUX Didier

AUBERT Pierre à REY Bernard

SAMPSONI Jean à POTE Xavier

DEBERES Pauline à VERT Hélène

JUVIGNY Daniel à DURET Nadine.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Rapporteur : Philippe GRANGE

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

- Il est proposé de désigner Mme COURMES Olivia pour assurer ces fonctions.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+ procuration CROUZATIER Christian) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène (+procuration DEBERES Pauline) – GUEZOU Eric – REY Bernard (+procuration AUBERT Pierre) – DELIGNY Yveline - VAUX Didier (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - FABRE Lionel – DURET Nadine (+ procuration JUVIGNY Daniel).

DECIDE

- De nommer Mme COURMES Olivia, secrétaire de séance.

2. APPROBATION COMPTE-RENDU.

Rapporteur : Philippe GRANGE

OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL. (Séance du 15.11.2023)

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente du conseil municipal et demande s'il y a des remarques :

- Pas de remarques.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+ procuration CROUZATIER Christian) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène (+procuration DEBERES Pauline) – GUEZOU Eric – REY Bernard (+procuration AUBERT Pierre) – DELIGNY Yveline - VAUX Didier (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - FABRE Lionel – DURET Nadine (+ procuration JUVIGNY Daniel).

ADOpte le compte-rendu de la précédente réunion.

PETITE ENFANCE.

3. DEBAT SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE.

Qualitatif et Quantitatif avant le nouvel appel d'offre sur lequel nous allons devoir travailler dès le mois de janvier 2024 (entrée en vigueur en septembre 2024 et validité jusqu'en septembre 2027).

Rapporteurs : Philippe GRANGE - Eric GUEZOU.

Appel d'offres à 6 mois à terme. Refaire un appel d'offres jusqu'en 2027

En janvier : début des ateliers pour le nouvel appel d'offres avec les Elus (choix du CM), délégués de parents d'élèves

Une réunion publique aura lieu le 26 janvier 2024

En Février : choix validé en conseil municipal

En Mars : dépôt de l'appel d'offres pour avoir des réponses début mai et un démarrage sur la nouvelle AO au 01.09.2024

Un calendrier des différentes étapes sera transmis pour y réfléchir

4. TARIFICATION POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LA RESTAURATION COLLECTIVE 2024.

Cantine scolaire et Foyer restaurant.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Eric GUEZOU.

OBJET : TARIFICATION POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LA RESTAURATION COLLECTIVE – ANNEE 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix des repas pour l'année 2024

A compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs seront :

- **Pour la restauration scolaire**

Quotient Familial	Montant Au 01.01.2024
Tranche 1 (0-500 €)	4,00 €
Tranche 2 (501€ -900 €)	4,10 €
Tranche 3 (901€ -1300 €)	4,20 €
Tranche 4 (+ de 1300 €)	4,30 €
Familles dans le besoin	1,70 €

- **Pour la restauration collective**

	Montant Au 01.01.2024
Les Retraités Alleins	6,00 €
Les Retraités non Alleins	6,95 €
Le Personnel municipal	7,05 €
Les Enfants de moins de 10 ans mangeant au foyer	4,00 €
Les Adultes de passage (et enfants de plus de 10 ans)	8,30€

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Par 18 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+ procuration CROUZATIER Christian) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène (+procuration DEBERES Pauline) – GUEZOU Eric – REY Bernard (+procuration AUBERT Pierre) – DELIGNY Yveline - VAUX Didier (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - FABRE Lionel – DURET Nadine (+ procuration JUVIGNY Daniel).

ADOPTE

- **Les tarifs pour la restauration scolaire à compter du 1^{er} janvier 2024,**
- **Les tarifs pour la restauration collective à compter du 1^{er} janvier 2024.**

DIT que la présente délibération sera affichée sur les lieux de vente et de distribution des repas.

TRAVAUX.

.5. POINT INFORMATION.

- Validation travaux Cours Victor Hugo
 - Validation Travaux extension Vestiaire
- Rapporteurs : Philippe GRANGE – Christian CROUZATIER.

Eclairages publics

Mise en leds des éclairages publics (dernière tranche)
(75% d'économie sur l'éclairage public en 2023. Extinction à 23 heures + passage en leds la moitié d'économie)

Travaux sur le cours Victor Hugo

Sur 2024, sécurisation routière.

2 étapes.

- Au niveau du DAB, une double chicane va être créer avec un arrêt minute. De l'autre coté du passage deux places de stationnement avancés sur la route et un espace vert. Chicane avec passage alternée de 3 mètres
- La même chose en dessous du SPAR au niveau de la borne électrique. Doubles chicanes, deux espaces verts.

Ces travaux seront par rapport à la vitesse des véhicules.

Sur l'appel d'offres sera mentionné la pose de quatre jardinières carrées (deux seront mises dans la rue du 4 septembre)

Les travaux seront réalisés pendant les vacances de février 2024.

Travaux (extension vestiaires) – Pool house.

Agrandissement et aménagement de l'espace d'accueil pour les associations du foot et du rugby.

Un bâtiment de 30 m² va être construit qui sera attenant à la buvette actuelle.

L'ancienne buvette va devenir un local de stockage.

Un aménagement sera fait également au niveau des vestiaires et des douches.

Le permis de construire sera déposé avant la fin de l'année pour un démarrage des travaux sur Juillet/aout ou septembre 2024.

RESSOURCES HUMAINES.

6. CREATION D'UN POSTE DE DGS - DIRECTEUR(TRICE) GENERAL(E) DES SERVICES.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT-GAILDRY.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La réglementation prévoit également que les communes de 2 000 habitants et plus ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel un directeur général des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services, afin de diriger l'ensemble des services de la collectivité et d'en assurer la coordination, sous l'autorité du Maire.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire par voie de détachement en application de l'article L. 412-6 du Code général de la fonction publique. Ce fonctionnaire devra être de catégorie A de la filière administrative de direction, titulaire d'un grade relevant du cadre d'emplois suivants : Attachés, ou des grades d'attaché et d'attaché principal conformément aux décrets portant statut particulier).

L'agent recruté par la voie de détachement sur l'emploi fonctionnel susvisé percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale de la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, sauf si son indice de grade est supérieur à l'indice brut terminal de l'emploi occupé.

Il pourra bénéficier de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988, au taux défini par le Président et dans la limite du taux maximal de 15 %. Il pourra bénéficier de la NBI et du RIFSEEP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+ procuration CROUZATIER Christian) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène (+procuration DEBERES Pauline) – GUEZOU Eric – REY Bernard (+procuration AUBERT Pierre) – DELIGNY Yveline - VAUX Didier (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - FABRE Lionel – DURET Nadine (+ procuration JUVIGNY Daniel).

DECIDE

- 1) De créer, à compter du 1er janvier 2024 un emploi fonctionnel de directeur général des services à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes : Diriger l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation, conduite des projets territoriaux, conseils et assistance auprès des Elus., gestion et optimisation des ressources de la collectivité....

- 2) D'autoriser le Maire à recruter pour pourvoir cet emploi dans le respect de la réglementation susvisés,
- 3) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sur cet emploi et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

7. CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT-GAILDRY.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Entretien des bâtiments communaux, mise en place des matériels lors des événements festifs et culturels, des espaces verts, de la réfection de voirie.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil Municipal de créer, à compter du 1^{ER} Janvier 2024., un emploi permanent de responsable des bâtiments communaux relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Par 18 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+ procuration CROUZATIER Christian) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène (+procuration DEBERES Pauline) – GUEZOU Eric – REY Bernard (+procuration AUBERT Pierre) – DELIGNY Yveline - VAUX Didier (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - FABRE Lionel – DURET Nadine (+ procuration JUVIGNY Daniel).

DECIDE :

De créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'Entretien des bâtiments communaux, mise en place des matériels lors des événements festifs et culturels des espaces verts, de la réfection de voirie, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2024.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 - article 6411 du budget primitif 2024.

FINANCES.

8. POINT FINANCIER

Préparation compte administratif.

Information.

Rapporteurs : Philippe GRANGE -Catherine MOYEMONT GAILDRY.

Pour les énergies, montant inférieur à celui de 2022.

Nous avons réalisé énormément d'économies en chauffage gaz, en électricité (led 85%) sur les bâtiments communaux.

Nous aurons un excédent un peu plus important que l'année dernière.

Nous aurons environ 100.000,00€ de plus en recettes de fonctionnement.

Sur les investissements pas beaucoup de travaux cette année.

9. RENOUELEMENT DES BAUX D'HABITATIONS.

Bâtiment centre technique.

- Appartement : 73 chemin Jardinnet Pierrefeu.
- Appartement : 74 chemin Jardinnet et Pierrefeu

Rapporteur : *Philippe GRANGE.*

OBJET : RENOUELEMENT BAIL - APPARTEMENT : 73 CHEMIN JARDINET PIERREFEU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail consenti à Madame EYMARD Christine – locataire de l'appartement situé – 73 Chemin Jardinnet Pierrefeu 13980 ALLEINS arrive à expiration le 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire propose de le renouveler pour une durée de 3ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026. Le loyer sera actualisé le 1^{er} janvier de chaque d'année.

Le prix mensuel actuel est de 666,47 € (Six cent soixante-six euros, 47 cts). L'augmentation du loyer est calculée en fonction de l'indice INSEE du 3ème trimestre de l'année.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+ procuration CROUZATIER Christian) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène (+procuration DEBERES Pauline) – GUEZOU Eric – REY Bernard (+procuration AUBERT Pierre) – DELIGNY Yveline - VAUX Didier (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - FABRE Lionel – DURET Nadine (+ procuration JUVIGNY Daniel).

AUTORISE Madame EYMARD Christine à louer cet immeuble à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

FIXE le prix mensuel à 689,73€ (Six cent quatre vingt-neuf euros, 73cts).

DIT que le loyer sera actualisé chaque 1^{er} janvier de la nouvelle année.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail d'habitation à intervenir.

OBJET : RENOUVELLEMENT BAIL - APPARTEMENT : 74 CHEMIN JARDINET ET PIERREFEU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail consenti à Monsieur et Madame APARICI Guillaume locataire de l'appartement situé : 74 chemin Jardinet Pierrefeu, arrive à expiration le 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire propose de le renouveler pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026. Le loyer sera actualisé le 1^{er} janvier de chaque d'année.

Le prix mensuel actuel est de 666, 47€. (Six cent soixante-six euros, 47 cts). L'augmentation du loyer est calculée en fonction de l'indice INSEE du 3ème trimestre de l'année.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+ procuration CROUZATIER Christian) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène (+procuration DEBERES Pauline) – GUEZOU Eric – REY Bernard (+procuration AUBERT Pierre) – DELIGNY Yveline - VAUX Didier (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - FABRE Lionel – DURET Nadine (+ procuration JUVIGNY Daniel).

AUTORISE Monsieur et Madame APARICI Guillaume à louer cet immeuble à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

FIXE le prix mensuel à : 689,73€ (Six cent quatre-vingt-neuf euros, 73cts).

DIT que le loyer sera actualisé chaque 1^{er} janvier de la nouvelle année.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail d'habitation à intervenir.

Bâtiment Mairie.

- Appartement : 144 Cours Victor Hugo.

- Appartement : 151 Cours Victor Hugo.

Rapporteur : Philippe GRANGE.

OBJET : RENOUELEMENT BAIL - APPARTEMENT : 144 COURS VICTOR HUGO.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail consenti à Mme BIZARD Catherine – locataire de l'appartement situé : 144, Cours Victor Hugo 13980 ALLEINS, arrive à expiration le 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire propose de le renouveler pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026. Le loyer sera actualisé le 1^{er} janvier de chaque d'année.

Le prix mensuel actuel est de 676,94 € (six cent soixante-seize euros, 94 centimes). L'augmentation du loyer est calculée en fonction de l'indice INSEE du 3^{ème} trimestre de l'année.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+ procuration CROUZATIER Christian) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène (+procuration DEBERES Pauline) – GUEZOU Eric – REY Bernard (+procuration AUBERT Pierre) – DELIGNY Yveline - VAUX Didier (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - FABRE Lionel – DURET Nadine (+ procuration JUVIGNY Daniel).

AUTORISE Mme BIZARD Catherine à louer cet immeuble à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

FIXE le prix mensuel à : 700,56€ (sept cent euros et 56 centimes).

DIT que le loyer sera actualisé chaque 1^{er} janvier de la nouvelle année.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail d'habitation à intervenir.

OBJET : RENOUELEMENT BAIL - APPARTEMENT : 151 COURS VICTOR HUGO.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail consenti à M. VAUX Didier – locataire de l'appartement situé : 151 Cours Victor Hugo 13980 ALLEINS, arrive à expiration le 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire propose de le renouveler pour une durée de 3ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026. Le loyer sera actualisé le 1^{er} janvier de chaque d'année.

Le prix mensuel actuel est de 606,91 € (six cent six euros, 91 centimes).
L'augmentation du loyer est calculée en fonction de l'indice INSEE du 3ème trimestre de l'année.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+ procuration CROUZATIER Christian) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène (+procuration DEBERES Pauline) – GUEZOU Eric – REY Bernard (+procuration AUBERT Pierre) – DELIGNY Yveline - VAUX Didier (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - FABRE Lionel – DURET Nadine (+ procuration JUVIGNY Daniel).

AUTORISE M. VAUX Didier à louer cet immeuble à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026,

FIXE le prix mensuel à : 628,10€ (six cent vingt-huit euros,10 centimes)

DIT que le loyer sera actualisé chaque 1^{er} janvier de la nouvelle année.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail d'habitation à intervenir.

10.LOCATION APPARTEMENT DU BASTIDON.

Rapporteurs : Philippe GRANGE -Catherine MOYEMONT GAILDRY.

OBJET : BAIL APPARTEMENT - LE BASTIDON : avenue du 8 Mai 1945.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé au Bastidon Avenue du 8 mai 1945 est libre depuis le départ de M. DELBES Dominique.

Monsieur le Maire propose de louer cet appartement à Monsieur Michaël FABRE, pour une durée exceptionnelle de 6 mois.

Le prix mensuel est de 628.10 € (six cent vingt-huit euros 10cts).

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+ procuration CROUZATIER Christian) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène (+procuration DEBERES Pauline) – GUEZOU Eric – REY Bernard (+procuration AUBERT Pierre) – DELIGNY Yveline - VAUX Didier (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - FABRE Lionel – DURET Nadine (+ procuration JUVIGNY Daniel).

AUTORISE Monsieur Michaël FABRE à louer cet appartement à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 30 juin 2024.

FIXE le prix mensuel à 628.10 €. (Six cent vingt-huit euros 10 cts).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail d'habitation à intervenir.

11.ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2024.

Rapporteurs : Philippe GRANGE -Catherine MOYEMONT GAILDRY.

OBJET : ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du paiement des factures en investissement, précédant le vote du Budget Primitif, et conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager et de mandater les Dépenses d'Investissement sur l'exercice 2024 avant le Budget Primitif 2024 dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif 2023, soit dans la limite des montants suivants :

Chapitre	Budget 2023	Engagement 2024
20	15 023.00 €	3 755.75 €
21	1 105 502.00 €	276 375.50 €
23	77 894.47 €	19 473.61 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+ procuration CROUZATIER Christian) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène (+procuration DEBERES Pauline) – GUEZOU Eric – REY Bernard (+procuration AUBERT Pierre) – DELIGNY Yveline - VAUX Didier (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - FABRE Lionel – DURET Nadine (+ procuration JUVIGNY Daniel).

AUTORISE Monsieur le Maire de liquider et mandater les Dépenses d'Investissement concernant l'exercice 2024 avant le vote du Budget Primitif 2024 dans les limites susmentionnées.

SECURITE.

12. POINT SECURITE.

Statistiques 2023.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Bernard REY.

Amendes Forfaitaires	143 établies	Stationnements+ vitesse et autres infractions
Patrouilles pédestres	Quotidiennes	Avec prises de contact (centre-ville, secteurs grands parents, glacière, Moulin Saint Paul, cimetière ect...)
Liaisons courriers	Ponctuellement dépôt à la poste de Mallemort	Affichage communal, affichage associations et autres...
Médiations, Litige de voisinages	16	Avec RDV au poste ou chez les usagés.
Main courante	19	Avec transmission gendarmerie et procureur de la république.
Rapport d'information	23	Avec transmission gendarmerie et procureur de la république.
Compte rendu	Hebdomadaire	Transmission exclusive à Monsieur Le Maire
Compte rendus général	1	Sur demande de Monsieur Le Maire
Prise de contact avec les écoles	4	Sur demande des directrices+ PPMS
Entrées sorties écoles	Lundi-mardi _jeudi-vendredi	08h15-08h40 ; 16h15-16h40
Mission d'Urbanisme	1 PV urbanisme	Sur demande du service urbanisme
Patrouille VTT	Ecoles, prise de contact avec usagés.	Quand la météo nous le permet.
OLD	Prise de contact avec les propriétaires concernés	
Préventions routières	0	0
Voisins vigilants	Sur messages	
Crèche	RDV,et surveillance	PPMS et sécurité
Jeunesse	Prise de contact quotidienne	Adolescents visés par ces prises de contact 11-20 ans
Travail en équipe avec la gendarmerie	Résolution de plusieurs affaires sur la commune d'Alleins.	Cambriolage Dégradations Dons de renseignements Verbalisations Préventions/répression Patrouille communes/sorties écoles
Travail avec la SPA	Sur Appels et fourrière	

Les statistiques de la gendarmerie nous seront transmises ultérieurement.

Nous allons embaucher un jeune en contrat d'alternance pour 2 ans

Christelle KNOLL, nous quitte le 31 décembre 2023.

Nous allons relancer les recherches pour trouver un nouveau policier auprès du centre de gestion

Acquisition en cours d'un nouveau logiciel pour la police municipale

La réserve communale de sécurité civile est en cours de création (rôle en appui des pompiers et des administrés, des bénévoles et de deux anciens colonels)

La réserve communale remplace les comités feux de forêts.

DIVERS

13. AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE.

Rapporteur : Philippe GRANGE.

OBJET : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE AVEC CAPTURE-TRANSPORT (SINGEE LE 28 NOVEMBRE 2022) AVEC LA SPA DE SALON DE PCE ET SA REGION.

Monsieur Le Maire rappelle au conseil Municipal que notre commune est liée avec la Société Protectrice des Animaux (SPA de Salon de Pce et sa région)) par une convention de fourrière animale pour la prise en charge globale et complète des animaux en divagation et/ou décédés, des captures-ramassages-transports, fourrière et refuge ainsi que par l'avenant n°1 pour la stérilisation des « chats errants-libres » compléments de service, permettant ainsi à la commune de satisfaire aux obligations des articles L211-1 et suivant du Code rural et de la pêche maritime (CRPM)

Par délibération du 17 novembre 2021, la commune a autorisé la signature d'une convention avec la SPA de Salon de Pce et sa région.

Suite au contexte difficile auquel la SPA est confrontée avec une inflation « galopante » à tous les niveaux ayant pour conséquences l'augmentation quasi exponentielle de leur frais de fonctionnement et de, depuis les divers confinements de 2020-2021 et la guerre en Ukraine en février 2022.

Afin qu'il continue à nous rendre un service de qualité dans les meilleures conditions pour le bien être animal et maintenir l'état de leurs équipements au niveau exigé par les autorités Préfectorales (DDPP) tout en appliquant à nous-mêmes des mesures d'économies et de gestion drastiquement rigoureuses.

Il est proposé pour 2024, une faible augmentation raisonnable et mesurée de seulement **0,02€** portant ainsi notre participation forfaitaire annuelle par habitant pour la Fourrière animale (et le refuge) à **1,09€** et une augmentation de **0,03€** pour les services de « captures-ramassage et transports 24h/24H, 365j/365j, portant notre participation forfaitaire annuelle par habitant pour ce service à **0,42€**, sans quota, ni limitation du nombre d'interventions et d'animaux récupérés, mais avec la possibilité d'appliquer un forfait transport de **50€** dans le cas éventuel déplacement sans capture.

Le présent avenant n°2 est conclu pour une période d'un (1) an, comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, renouvelable 1 fois par tacite reconduction, jusqu'à son échéance du 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+ procuration CROUZATIER Christian) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène (+procuration DEBERES Pauline) – GUEZOU Eric – REY Bernard (+procuration AUBERT Pierre) – DELIGNY Yveline - VAUX Didier (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – POTE Xavier (+procuration SAMPSONI Jean) - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - FABRE Lionel – DURET Nadine (+ procuration JUVIGNY Daniel).

- **APPROUVE** l'avenant n°2 avec la Société Protectrice des Animaux (SPA), pour une période d'un (1) an, compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, renouvelable 1 fois par tacite reconduction, jusqu'à son échéance du 31 décembre 2025.

- **ACCEPTE** l'augmentation sur les prestations suivantes :
 1. Captures, ramassages et transports des animaux en divagation et/ou décédés 24h/24, 365J/365j, sans quota, ni limitation du nombre d'intervention et d'animaux recueillis : **0,42€** par habitants et par an,
 2. Accueil et hébergement des animaux au Refuge-Fourrière de la SPA de Salon de Pce et sa Région : **1,09€** par habitant et par an
 3. Forfait transport dans le cas d'un éventuel déplacement sans capture : **50,00€**

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention de fourrière animale avec capture-transport, signée le 28 novembre 2022 avec la SPA de Salon de Pce et sa région et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. »

QUESTIONS DIVERSES.

Philippe GRANGE

Noel du personnel municipal le 15 décembre 2023 au bastidon

Repas des seniors le 22 décembre 2023 au bastidon

Vœux à la population le 11 janvier 2024 à 18h30 au bastidon

Prochain conseil municipal le 15 février 2024 à 20 heures

Téléthon et illuminations du village

Une baisse de fréquentation au téléthon

Olivia COURMES – Pas trop de fréquentation – un peu monotone – Réfléchir à une autre organisation. Associer les associations, faire venir la ludothèque itinérante....

Eric GUEZOU

Présentation du programme pour une comestible (power point)

Bernadette BORDALA-MOUYAL

Devenir du centre médical ?

Réponse :

« Philippe GRANGE – Actuellement le docteur ARCHAUD est présent sur le cabinet 3 jours par semaine, Deux autres personnes assurent les deux jours restants. Le docteur DOUCE reste jusqu'à la fin de l'année 2024. Nous essayons avec la CTPS d'avancer ensemble pour qu'il y est une continuité la plus fluide possible. »

Lionel FABRE

L'Acatia organise le réveillon de la Saint Sylvestre au bastidon

Réunion sur la programmation des festivités et culture le 08 janvier 2024

Préparation sur le trail des Costes qui aura lieu le 28 avril 2024

Olivia COURMES

Réunion office de tourisme : Remontée insuffisante sur le site de l'office de tourisme, les associations ne donnent pas les informations. Inauguration du nouveau site. Alimenter les informations. Plus communiquer sur les expositions.

Travail en cours sur les sentiers gourmands

Hélène VERT

La distribution des colis pour les seniors est en cours. La société ABC culinaire a été choisi pour la confection de ces colis, cette société travaille avec un centre ASAT.

Nadine DURET

Est-il prévu de remplacer les pavés manquants au niveau du bureau de tabacs ?

Réponse :

« Philippe GRANGE – C'est la Métropole qui doit les remplacer. »

Yveline DELIGNY

Demande l'installation de micros et de hauts parleurs dans la salle du conseil municipal.

Réponse :

« Philippe GRANGE – en cours d'études. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.